



## ANGLETERRE

### COSTUMES DES FEMMES DE DIVERSES CLASSES. MODES DE 1642-1649.

1            2            3            4            5            6            7  
              8            9            10           11           12           13

- N<sup>os</sup> 1. — Bourgeoise de Londres, 1643.  
2. — Fille d'un marchand de Londres, 1649.  
3. — Noble dame anglaise, 1649.  
4. — Demoiselle : *English gentlewoman*.  
5. — Lady de la cour d'Angleterre.  
6. — Fille d'un bourgeois de Londres, 1643.  
7. — *English gentlewoman*.

- N<sup>os</sup> 8. — Femme d'un marchand distingué de Londres, 1643.  
9. — *English gentlewoman*.  
10. — Noble dame anglaise.  
11. — Femme du lord-maire de Londres, 1649.  
12. — Noble dame anglaise.  
13. — Bourgeoise, 1649. (*Civis vel artificis Londinensis uxor.*)

A cette époque, celle de Charles I<sup>er</sup>, les dames anglaises de rang élevé, ou même celles simplement aisées, suivaient de si près les modes françaises que l'on put considérer comme identique le costume des dames des deux pays. Sauf quelques nuances, tenant au port plus ou moins gracieux de ce costume, que le fin et consciencieux burin de Hollar a su retracer, on ne voit aucune différence importante à signaler. La physionomie du costume féminin en France de 1635 à 1650 est connue; elle est charmante : « Pour la première fois depuis des siècles, dit M. Quicherat, le buste se montre sans être déformé par la robe. Les peintres flamands semblent être venus exprès pour nous en conserver le souvenir dans toute sa grâce.

C'est surtout par le fait de Richelieu que cette réforme spontanée atteignit sa véritable perfection. Ce qu'un ministre, quelque puissant qu'il fût, ne pouvait faire concernant la coupe des vêtements, il le pouvait en ce qui touche la nature de ces vêtements; il était en son pouvoir de défendre l'usage des draps d'or ou d'argent que l'on employait aussi bien pour les habits des femmes que pour ceux des hommes; il lui était loisible d'interdire ces mêmes matières appliquées en broderies aux rabats, aux bas, aux mouchoirs; il pouvait prohiber les passements en objectant qu'ils étaient milanais, comme il pouvait condamner l'abus des